



Définition du terme "jeune" (au niveau national)

La politique nationale en faveur des jeunes (2004) de Madagascar définit les "jeunes" comme les personnes de

14 À 35 ANS.

Population des jeunes de 15 à 24 ans (%)

20,4

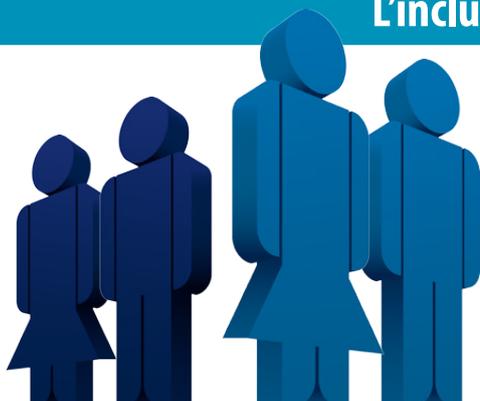
Source: Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (New York, 2013).

Indice de développement des jeunes

0,445

Source: Commonwealth, "2016 Global Youth Development Index" Disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://www.youthdevelopmentindex.org/>

L'inclusion financière en chiffres (%)



Jeunes adultes
de 15 à 24 ans

Adultes
plus de 25 ans

Titulaires d'un compte* 39 | 6,6

Emprunt auprès d'une institution financière 21 | 2,0

Épargne auprès d'une institution financière 18 | 3,9

Titulaires d'un compte mobile 39 | 4,6

Source: Banque mondiale, "The Global Findex Database 2014". Disponible en anglais à l'adresse: http://www.worldbank.org/en/programs/globalfindex**

Politique et législation

Âge minimum requis pour l'ouverture et la gestion indépendante d'un compte épargne

ÂGE DE 21

Existence d'une stratégie nationale d'éducation financière
NON



Signataire de la Déclaration Maya***
OUI



Un jeune n'est autorisé à ouvrir un compte épargne ou tout autre produit ou service financier et à le gérer de façon indépendante qu'à partir de l'âge de 21 ans, ce qui réduit l'efficacité des mesures d'inclusion financière visant les jeunes en dessous de cette limite d'âge. Un jeune peut cependant ouvrir un compte mobile pour ses économies dès l'âge de 18 ans. Les restrictions d'âge exigent de s'identifier (notamment au moyen d'un acte de naissance ou carte d'identité nationale), ce qui complique l'opération, étant donné qu'il est souvent difficile pour les jeunes de se procurer ces documents. La réglementation ne permet pas officiellement le recours à des agents bancaires, qui pourrait être un moyen déterminant d'accès à des services financiers dans les écoles ou les universités, ainsi que dans les zones rurales. Cependant, la Commission Supervision Bancaire et Financière (CSBF) a accueilli l'initiative de certaines banques commerciales qui ont développé ce modèle d'agent bancaire en conformité avec la loi et avec l'appui d'un bailleur de fonds institutionnel.

Il n'existe pas encore de stratégie nationale d'éducation financière destinée aux jeunes ; cependant, la Stratégie nationale de finance inclusive, qui s'applique à toutes les couches de la population en reconnaissant l'importance d'adapter des solutions aux besoins des populations vulnérables (dont les jeunes), prévoit le lancement de programmes d'éducation financière pour les jeunes, visant à comprendre leurs besoins et à y répondre, ainsi qu'à améliorer la sensibilisation de cette population aux services financiers et à leur en faciliter l'accès.

Le Gouvernement (c'est-à-dire le Ministère des Finances et du Budget) a démontré son engagement pour des finances plus responsables en adhérant à de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et en approuvant la Déclaration de Maya. Le Gouvernement est aussi signataire de l'Alliance « Better Than Cash », ce qui révèle son engagement envers la numérisation de l'économie et donc son soutien aux voies d'accès adaptées aux jeunes.

*Compte dans une institution financière: indique le pourcentage de personnes interrogées ayant affirmé être titulaires d'un compte (en leur nom propre ou bien avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière. Pour les données de 2014, ce chiffre peut également inclure un compte mobile. **La base de données Global Findex ne classe pas spécifiquement les données relatives aux jeunes selon leur sexe. Cependant, selon les informations disponibles, les personnes de sexe féminin (de plus de 15 ans) sont plus victimes d'exclusion financière que celles de sexe masculin (de plus de 15 ans): respectivement 5,5% et 6,0% des personnes interrogées ont indiqué être titulaires d'un compte. Il est donc postulé que les jeunes femmes sont plus vulnérables que les jeunes hommes d'un point de vue financier. ***La Déclaration Maya est une initiative dont l'objectif est de libérer le potentiel économique et social de la population non-bancarisée par une plus grande inclusion financière. Elle représente la première plate-forme d'engagement public au monde qui permet aux institutions membres de l'AFI, de fixer des objectifs clairs en matière d'inclusion financière, de mettre en œuvre des changements de politique dans le pays et de faire régulièrement le bilan des progrès accompli. Un engagement public à la Déclaration Maya montre son implication dans la promotion de l'inclusion financière.

Avril 2017. Droits d'auteur © UNCDF. Tous droits réservés.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies (y compris de l'UNCDF) ou de leurs États Membres.